

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 07/12/2024 - 164743 - 2022 B 24398 - 887 859 254 - A3E-AGENCE EUROPEENNE POUR
L'ECONOMIE D'ENERGIE

A3E-AGENCE EUROPEENNE POUR L'ECONOMIE D'ENERGIE

Société par actions simplifiée au capital de € 3 000

Siège social : 33 rue de Dantzig 75015 Paris

RCS PARIS N° 887 859 254

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, à dix heures, les associés de la société A3E-AGENCE EUROPEENNE POUR L'ECONOMIE D'ENERGIE, Société par actions simplifiée au capital de € 3 000 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le N° 887 859 254, se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Grégory LELLOUCHE, président.

Monsieur David GUEZ remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Billy BUZEAU, représentant légal de la société ELIORA assiste à l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité du capital social.

En conséquence, l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- Un exemplaire des statuts.

Monsieur le Président déclare que tous ces documents, à l'exception de la feuille de présence, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé la présente réunion.

L'assemblée générale lui donne acte cette déclaration et reconnaît avoir été convoquée en temps utile.

Monsieur le Président rappelle que les associés ont été convoqués à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau président
2. Fin du mandat du directeur général
3. Questions diverses.
4. Pouvoirs.

Première Résolution

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour pour une durée indéterminée en qualité de président en remplacement de Monsieur Grégory Lellouche :

- la société ELIORA sise 90B chaussée de l'Etang 94160 Saint-Mandé, RCS Créteil 803 066 117

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Billy BUZEAU, représentant légal de la société ELIORA, intervenant, déclare accepter ces fonctions au nom et pour le compte de la société ELIORA et que celle-ci n'est soumise à aucune interdiction ni incompatibilité l'empêchant d'exercer lesdites fonctions.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur David GUEZ de son mandat de directeur général à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le président

Le secrétaire

Société ELIORA

« bon pour acceptation des fonctions de présidente »